



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde**  
**Séance du 8 avril 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Prignac et Marcamps, le 8 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

**Délibération n° 20257 : Election de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg**

**Présents : 15**

Mmes Corine Levraud, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Patricia Lauriol, Natacha Floury Hybertie, Isabelle Roberti, MM. Laury Lefèvre, Claude Migner, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Hughes Floury, Henri Such, Henri Pereira Ramos.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0**

**Absent(s) excusé(s) : 0**

**Absent(s) : 0**

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

M. le Maire informe qu'il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg.

M. propose les candidatures de :

Titulaires : Myriam Robitaillié et Elisabeth Bonachera

Suppléants : Natacha Floury Hybertie et Guillaume Védrenne

M. le Maire demande si d'autres candidats souhaitent se présenter.

Aucune personne ne se portant candidat, M. le Maire procède au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne, Myriam Robitaillié et Elisabeth Bonachera, déléguées titulaires et Natacha Floury Hybertie et Guillaume Védrenne, délégués suppléants au Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Prignac et Marcamps,  
Le 8 avril 2025

Secrétaire de séance,  
Myriam Robitailié



Le Maire  
Laury Lefevre

